

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le



ID : 011-200035855-20210616-20210110-DE

20210110

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
Réorganisation des
régies de recettes de
l'office de tourisme
intercommunal et de
l'office fluvial et mise
à jour des tarifs
desdites régies

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 juin 2021

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 16 juin 2021 à 18 heures 30.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Jocelyne FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier CALMETTES par Jocelyne FABRE, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Brigitte BATIGNE à Audrey GAIANI, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Evelyne GUILHEM à Sabine CHABERT, Thierry MALLEVILLE à Isabelle SIAU, Monique VIDAL à Serge OURLIAC.

Excusés : Robert BATIGNE, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Frédéric JEANJEAN, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Martine PUEBLA, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Giovanni ZAMAI.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON.

Secrétaire de séance : Jacqueline RATABOUIL.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le



ID : 011-200035855-20210616-20210110-DE

20210110

Monsieur le Président rappelle que, conformément à la délibération n° 20160076 du conseil communautaire en date du 30 juin 2016, les régies des recettes de l'office du tourisme intercommunal et de l'office fluvial sont organisées comme suit :

- Régies affectées sur le budget annexe de l'Office Fluvial :

- Régie *Activités industrielles et commerciales* ;
- Régie *Boutique*
- Régie *Commerce et communication*
- Régie *Naurouze*

- Régie affectées sur le budget de l'Office de Tourisme :

- Régie *Marchés*
- Régie *Taxe de séjour*

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que suite à la réforme du mode de fonctionnement des régies mis en place par la DDFIP et en accord avec le Percepteur, il y a lieu de réorganiser ces régies comme suit :

- Régies affectées sur le budget annexe de l'Office Fluvial :

- il convient de procéder au regroupement des régies « Naurouze » et « Boutique ». Au terme de ce processus, ne subsistera pour la régie *Boutique*.

- Régies affectées sur le budget annexe de l'Office de tourisme :

- il convient d'affecter la régie *Marché* à la régie *Commerce et communication* sur le budget annexe de l'Office Fluvial.

Monsieur le Président dit que les régies de recettes de l'office du tourisme intercommunal et de l'office fluvial sont donc réorganisées comme suit :

- Régies affectées sur le budget annexe de l'Office Fluvial :

- Régie *Activités industrielles et commerciales* pour les emplacements des bateaux et services rendus aux plaisanciers ;
- Régie *Boutique* pour la vente de souvenirs, objets, produits locaux, produits utilitaires pour les plaisanciers, billetteries, vente glaces, vente boissons ;
- Régie *Commerce et communication* pour la vente de prestations : cotisations des prestataires, insertions publicitaires, visites guidées, repas, congrès, séminaires, stages cuisine, petits déjeuners, cadeaux, encaissement des inscriptions aux marchés.
- Régie affectées sur le budget de l'Office de Tourisme :
- Régie *Taxe de séjour*

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire :

- afin d'approuver la réorganisation des régies de recettes de l'office du tourisme intercommunal et de l'office fluvial.

- d'approuver les tarifs ci-joint des régies de recettes de l'office du tourisme intercommunal et de l'office fluvial.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20210616-20210110-DE



20210110

APPROUVE la réorganisation des régies de recettes de l'office du tourisme intercommunal et de l'office fluvial et la mise à jour des tarifs de ces régies.

ADOpte les tarifs ci-joint des régies de recettes de l'office du tourisme intercommunal et de l'office fluvial.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 16 juin 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.



